



# COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FEVRIER 2019

\*\*\*\*\*

**Présents** : MM. Didier REY, Roger BUROSSE, Gervais CILLAIRE, Alain LABESCAT, Nathalie CUYEU, Aimeline REY-BETHBEDER, Hélène LAVEDRINE, Géraldine DANTIN, Robert GIMENEZ, Nathalie CUYEU

**Pouvoirs** : Mme Marie-Laure LAFOURCADE à M. Didier REY, M. David CAZALET à M. David VIRENQUE, M. Guillaume FEUGAS à Mme Nathalie CUYEU

**Secrétaire de séance** : M. David VIRENQUE

## **I) Compte rendu de la réunion du 27 novembre 2018**

En l'absence d'observation, il est réputé approuvé.

## **II) Comptes rendus des dernières réunions de la CCLO**

La CCLO a édité un guide de ses services.

La centrale de co-génération Pégaze a été inaugurée par la société SOBEGI.

Le groupe Fonroche Biogaz a décidé d'installer une unité de méthanisation industrielle sur partie des parcelles de l'ancienne propriété de Rio Tinto.

Au vu de l'importance des différences de montants des attributions de compensation entre les diverses communes membres de la CCLO (résultat de l'histoire des anciennes intercommunalités et des modalités de transfert des compétences entre communes et intercommunalités), de la situation financière difficile de certaines communes, la réflexion concernant le montant des attributions de compensation a été réactivée.

Les travaux de construction d'une nouvelle déchetterie devraient pouvoir être réceptionnés rapidement.

La CCLO propose d'installer des panneaux bilingues d'entrée et de sortie d'agglomération sur les axes principaux.

## **III) Affaires scolaires**

### **a) Projet de Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) :**

Une réunion avec les parents d'élèves des écoles de Lacq et d'Urdès est prévue le lundi 11 mars 2019. Le RPI reposerait sur les bases suivantes :

#### **Portage juridique :**

Une convention régissant les modalités de fonctionnement du RPI sera mise en place entre les deux communes.

#### Les effectifs :

L'effectif prévisionnel global du RPI s'élève à 102 élèves qui seront dispersés entre 4 classes. Le conseil des maîtres a proposé la répartition suivante : 1 classe sur Urdès, (GS-CP), 3 sur Lacq (TPS-PS-MS/CE1-CE2-CM1/CM1-CM2). L'éducation nationale, suite à la suppression d'une classe sur Urdès, a accepté de détacher un ½ poste supplémentaire tous les matins. Les enseignants souhaitent affecter ce renfort sur la classe de GS-CP. L'après-midi une ATSEM interviendra en complément sur cette classe.

#### Le transport scolaire :

Un bus transporterait les enfants entre les communes d'Urdès et de Lacq en fonction de leur lieu de rattachement et de leur commune de scolarisation. Nous sommes en attente du positionnement des services de la Région sur cette proposition d'organisation.

#### Les horaires des écoles :

Ils sont liés à la contrainte du transport scolaire. Ils pourraient être les suivants :

- 9h00-12h00/13h30-16h30 pour l'école de Lacq,
- 9h20-12h20/13h50-16h50 pour l'école d'Urdès.

#### Les repas :

Tous les enfants du RPI auront droit au même repas, confectionné au restaurant scolaire de Lacq et acheminé vers Urdès en liaison chaude et froide par le personnel de la commune de Lacq .

#### Les garderies

Un système de garderie fonctionnera dans chaque école.

Chaque commune affectera 60€/enfant aux frais de fournitures scolaire.

Les dépenses liées aux voyages seront fonction des projets présentés par les écoles et de l'implication des parents d'élèves.

Les biens immobiliers pourront être mutualisés en fonction des effectifs et des stocks de chaque école.

#### **b) Ateliers éducatifs du Solan :**

Le nombre d'enfants accueillis dans le cadre des ateliers éducatifs organisés par Lo Solan et financés par la commune est passé de 3 à 10.

### **IV) Projets en cours**

#### **a) courts de tennis : point sur les travaux :**

Un nouveau club de tennis résultant de la fusion des anciens clubs de Lacq et d'Arthez (T.C.L.A) s'est constitué. Il regroupe une quarantaine de membres.

Nous sommes toujours en attente du retour écrit de la Fédération Française de Tennis concernant le revêtement du 2<sup>ème</sup> court de tennis. Des travaux supplémentaires risquent d'être nécessaires pour remédier aux malfaçons existantes.

M. le Maire indique également que M. et Mme Cabral ont déposé une requête auprès du tribunal administratif pour les divers préjudices qu'ils estiment avoir subi dans le cadre de l'opération de construction des courts de tennis sous maîtrise d'ouvrage communale.

Il précise que la commune ne reconnaît en l'espèce que le préjudice lié à l'utilisation par les entreprises du jardin sans autorisation écrite préalable pour réaliser les travaux. La situation a depuis été régularisée, la remise en état du jardin effectuée et validée par les conjoints Cabral.

Les conjoints Cabral seraient favorables à la vente de leur maison d'habitation. Le conseil accepte de financer l'achat de cette bâtisse dans le cadre du projet d'aménagement d'ensemble des abords du tennis. Cet achat reste conditionné à la signature par M. et Mme Cabral d'un protocole d'accord transactionnel formalisant l'abandon de l'action intentée contre la commune.

**b) Aménagement des abords de la salle des fêtes d'Audéjos :**

Les marchés concernant les lots VRD et aménagements paysagers ont été attribués. Le lot éclairage public est en cours d'analyse. Les travaux devraient pouvoir débuter en mars. Une réunion avec les riverains s'est déroulée le 19 février 2019.

Pendant la période des travaux, il sera proposé de limiter l'utilisation de la salle des fêtes d'Audéjos. Les travaux devraient durer 3 mois environ. Une réserve incendie de 120 m<sup>3</sup> doit être installée à proximité de la salle des fêtes. Une consultation doit être lancée en ce sens.

L'élargissement de la Route d'Herm devrait pouvoir être réalisé en 2019 si les crédits nécessaires peuvent être inscrits au budget supplémentaire de la CCLO.

**c) Travaux salle des sports :**

Mme DUBEDOUT a proposé le programme des travaux d'aménagement de la salle des sports à savoir la création d'un foyer d'environ 40 m<sup>2</sup> pour le club de Pala avec la modification du jorkyball pour agrandir l'espace dédié à la pratique des activités gymnastique et flamenco.

**d) Demande d'extension du Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) :**

Les travaux d'extension et de mise aux normes du SSIAD sur partie du local de l'ancienne poste ont été chiffrés à 56 160 € HT. Le conseil est favorable au principe de la réalisation de cette opération. L'influence sur le montant du loyer sera d'environ 100€/mois au vu des superficies supplémentaires qui seront mises à disposition du SSIAD.

En parallèle, M le Maire indique que l'Office du Commerce et de l'Artisanat souhaite quitter son siège social de Mourenx et recherche un local. Le local adjacent de l'ancienne poste leur sera proposé. Une visite doit être organisée dans ce sens. En cas d'accord, le programme des travaux serait modifié et porterait sur la totalité de l'ensemble immobilier de l'ancienne poste.

**e) Salle des fêtes de LACO :**

Le dossier de consultation des entreprises est en voie de finalisation. Une réunion est prévue le 26 février 2019 avec M DUBEDOUT.

**f) Lutte contre l'incendie :**

De nombreux travaux s'imposent afin d'optimiser les moyens existants sur la commune pour être opérationnels en matière de lutte contre l'incendie. Le coût des aménagements est très conséquent. Ce dossier sera à réactiver après le vote du budget primitif 2019.

**g) Commerces :**

Il est fait part des remerciements de Mme et M. TIBALDO concernant l'installation d'une pergola devant le multiple rural.

La demande de subvention concernant le meuble caisse n'ayant pas reçu une suite favorable des douanes, il est décidé de rectifier le montant de la subvention d'équipement et d'acquiescer un meuble comptoir.

**V) Urbanisme**

**a) PLU : demande d'avis de la Commission Départementale de Protection des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers après modification du projet de PLU :**

Un projet modifié prenant en compte partie des observations du commissaire enquêteur sera proposé pour avis auprès de la Commission Départementale de Protection des Espaces Naturels,

Agricoles et Forestiers après pré-validation par l'Etat. Ce dossier sera examiné à la commission de mars 2019.

Le PLU devrait pouvoir être approuvé courant avril-mai. Il ne sera opérationnel que 2 mois après son approbation par le conseil municipal (délai de recours).

## **VI) Logement**

La loi NOTRe impose aux intercommunalités la réalisation d'un plan partenarial de gestion de la demande du logement social et d'information du demandeur. Ce plan fixe pour 6 ans les orientations et actions visant à améliorer la simplification des démarches des demandeurs de logements sociaux et la mise en relation de l'offre avec la demande. Le conseil décide d'approuver ce plan.

## **VII) Finances**

En préalable, le conseil décide de compléter la délibération concernant les dépenses nouvelles en inscrivant 5000 € pour l'opération de mise aux normes accessibilité afin d'être en mesure de mandater une facture avant le vote du budget.

### **a) Le compte administratif :**

Le compte administratif constate les réalisations en dépenses et en recettes et les compare aux prévisions budgétaires. Il permet de déterminer les résultats qui seront affectés par délibération. Il fixe le montant des restes à réaliser en dépenses et recettes. Ces derniers seront repris en complément des inscriptions budgétaires nouvelles lors du vote du Budget Primitif 2019.

### **b) Budget Annexe Mariaü : vote du compte administratif 2018 :**

Il est rappelé la nécessité au vu des règles comptables applicables en la matière que l'opération de lotissement Quartier Mariaü soit régie par un budget annexe. Le compte administratif du budget du lotissement présente un besoin de financement de 249 859,45 € qui sera couvert par les ventes à venir.

Monsieur le Maire, ne prend pas part à la délibération et quitte la salle.

Le conseil, après en avoir délibéré, approuve le compte administratif 2018 du budget annexe Mariaü et le compte de gestion, ses résultats concordant avec ceux du compte administratif. Le résultat de la section d'investissement de l'exercice 2018 fera l'objet d'un report au budget d'investissement 2019.

### **c) Situation financière de la commune fin 2018 :**

L'article 107 de la loi NOTRe impose désormais une délibération spécifique relative retraçant les informations financières destinées à permettre au citoyen de saisir les enjeux du budget.

Depuis 2017, les actions réalisées par le CCAS de LACQ sont intégrées au sein du budget communal.

Le budget de fonctionnement de 2018 est en baisse de 6,25 % par rapport au budget 2017 (cette baisse concerne surtout le chapitre autres charges de gestion courante).

Les charges à caractère général sont en hausse notamment sur les postes services extérieurs, suite au développement du patrimoine de la collectivité et donc la nécessité de procéder à son entretien.

Les charges de personnel ont été contenues suite au non remplacement, après suppression de la 4<sup>ème</sup> classe, de l'agent affecté à des fonctions de gestion de la bibliothèque et d'ATSEM. Les 16 agents communaux représentent presque 12 équivalents temps plein.

Les autres charges de gestion courantes ont été réduites, la participation aux travaux d'enfouissement de réseaux sur Audéjos ayant été versée sur 2017.

Les reversements de la commune au titre de la CMU et du FPIC continuent d'augmenter.

Les charges financières sont stables et comprennent le remboursement du prêt souscrit pour financer l'opération logements personnes âgées.

Les aides allouées par la commune au titre de sa politique sociale avoisinent les 51 000 € (aides aux études supérieures, au permis de conduire, prises en charge des activités périscolaires ou extrascolaires).

En parallèle, les recettes réelles diminuent. L'année 2017 avait en effet été marquée par un versement conséquent de compensation de perte de redevance des mines.

Les produits des services sont en légère hausse. Ils intègrent la participation des bénéficiaires au service aide-ménagères.

Les impôts et taxes sont en baisse suite à l'instauration de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Il est rappelé que la mise en place de cette fiscalité additionnelle avait été atténuée par une baisse de la fiscalité communale.

Les dotations et participations chutent.

Les remboursements sur rémunération du personnel ne prennent plus en compte que les remboursements liés aux arrêts maladie. Ces sommes sont stables.

Les loyers encaissés sont en légère hausse. 2018 a été marquée par l'arrivée de nouveaux bouchers et d'une nouvelle reflexologue.

Les produits exceptionnels constatent les remboursements d'assurances.

La capacité d'autofinancement (produits réels – charges réelles) déduction faite des charges et produits exceptionnels est de 701 090,47 €.

Pour ce qui est de la section de fonctionnement, malgré l'intégration du CCAS en 2017, le budget 2018 a été conduit avec rigueur tout en maintenant une politique d'intervention sociale importante

Les opérations d'investissements ont été menées avec rigueur économique, des négociations étant engagées dans chaque consultation. L'opération extension du Vival est achevée. Il restera à financer sur 2019 la mise en place de la pergola. Les travaux sur la boucherie et le Vival ont été finalisés fin février 2018. Il reste à régler les malfaçons constatées sur le sol du court de tennis et à procéder à l'aménagement des abords du tennis. Un city stade a été implanté à proximité.

Les recettes réelles d'investissement sont minimales. Les recettes liées au FCTVA ont été optimisées aussi bien pour les opérations d'investissements que de fonctionnement.

Les excédents de 2017 permettent de financer l'investissement.

Le ratio d'endettement de la commune qui rapporte l'encours total de la dette au 31/12/2018 sur les produits réels de fonctionnement, n'est pas élevé (0,43 alors que la médiane est fixée à 0,79). Les loyers encaissés permettent de financer les remboursements d'emprunts.

#### **d) Budget général : vote du compte administratif 2018 :**

Le compte administratif du budget général présente un excédent cumulé de 2 483 394,70 € en fonctionnement. En investissement, le déficit s'élève à 66 252,21 €. En parallèle, le solde des restes à réaliser est de 1 114 933,00 € en dépenses et de 992 300,00 € en recettes.

M. le Maire sort de la salle.

Sous la présidence de M. Roger BUROSSE, après présentation du budget primitif 2018 et des décisions modificatives de l'exercice considéré, le conseil décide de donner acte de la présentation faite du Compte Administratif 2018, reconnaît la sincérité des restes à réaliser et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus. Les résultats du compte administratif concordant avec ceux du compte de gestion, le conseil approuve ce document dressé par le Trésorier du Bassin de Lacq.

Le conseil décide d'affecter partie de l'excédent de fonctionnement 2018 au financement du déficit d'investissement et du besoin de financement des restes à réaliser. 188 885,21 € seront ainsi affectés au 1068.

#### **e) Mutations immobilières effectuées en 2018 :**

Il est rappelé l'obligation de communication et d'approbation du tableau des acquisitions et aliénations immobilières effectuées par la collectivité pour chaque exercice. En 2018, un sous-seing a été signé pour la vente du lot 8 du lotissement Mariaü.

#### **f) Approbation de la liste des marchés conclus en 2018 :**

Il est rappelé que l'article 107 du Décret du 25 mars 2016 impose le recensement des marchés. Le conseil décide d'approuver cette liste qui comprend majoritairement les marchés attribués dans le cadre de la consultation lancée pour la réalisation des travaux d'extension de la boucherie, d'implantation d'un city stade, d'installation d'une pergola.

#### **g) Demandes de subventions :**

Il est fait part de la demande de subvention du Lescar Vélo Sprint qui propose à la commune d'accueillir une étape du Tour du Piémont Pyrénéen le vendredi 05 juillet 2019. Accord du conseil.

#### **h) Modalités de mise à disposition des salles des fêtes et des courts de tennis :**

Suite à la fermeture de l'auberge Panacau, son ancien gérant souhaiterait pouvoir assumer les engagements pris concernant deux mariages en utilisant les cuisines de la salle des fêtes d'Audéjos. Accord du conseil à titre exceptionnel pour permettre à un restaurateur extérieur d'assurer ces prestations.

Les tarifs d'accès aux courts de tennis pour les lacquois désireux de pratiquer le tennis loisir seront calés sur les tarifs existants pour l'accès au trinquet et au squash (à savoir 15 €/année pour une pratique hors des horaires d'utilisation du club, dépôt d'une caution de 15 € pour la carte). Pour ce faire, il est décidé d'étendre l'objet de la régie permettant d'encaisser les droits d'accès à la salle des sports et aux salles des fêtes à l'encaissement des tarifs d'entrée au tennis.

L'accès aux courts des adhérents non licenciés du club fera l'objet d'un examen en commission sports avec la présidente du Tennis Club de Lacq-Arthez.

#### **i) Orientations budgétaires 2019 :**

Le programme d'investissement de la collectivité restera conséquent en 2019. Il portera sur le financement de :

- la réalisation du parking de la salle des fêtes d'Audéjos ,
- la finalisation des travaux restant à réaliser sur les deux courts de tennis et l'aménagement des abords,
- l'extension du SSIAD,
- les travaux d'aménagement à la salle des sports,
- le démarrage des travaux de la salle des fêtes de LACQ,
- les travaux sur le patrimoine communal (bâtiments et voirie),
- la mise en place de panneaux d'informations.

La majorité de ces opérations sont pour partie inscrites dans les restes à réaliser 2018.

Les efforts seront poursuivis pour réduire les coûts de réalisation des différentes opérations (définition des projets, négociations....).

L'excédent de fonctionnement permettra de financer les nouvelles opérations. Des demandes de subventions seront déposées.

Les charges de fonctionnement continueront à être contraintes.

La contribution de la commune au titre de la Couverture Maladie Universelle et du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales est appelé à croître.

Les recettes de fonctionnement sont appelées à se réduire (absence de redevance des mines, taxe additionnelle sur les droits de mutation, absence de DGF...).

Des recettes certaines sont susceptibles d'être revues à la baisse (attribution de compensation). Des restitutions de compétences sont envisagées par la CCLO.

La réflexion sur la fiscalité devra intégrer la future mise en place de la GEMAPI.

Les services que nous rendons à nos administrés sont déficitaires (cantine, aide à domicile, location salles...). Des actions ont déjà été engagées sur ces points.

Les aides allouées aux administrés restent très importantes. En parallèle, de nombreux événementiels sont organisés : voyage des dames, voyages divers, Noël des enfants, Fête des mères...

En cas de besoins, les crédits affectés en dépenses imprévues pourront être actionnés.

L'objectif est de continuer à contraindre le budget de fonctionnement même si de nombreux efforts ont été effectués en la matière. Il est ici rappelé que les dépenses non obligatoires représentent une part importante du budget de fonctionnement.

Il conviendra de dégager des économies afin de mener à bien la politique d'investissement ambitieuse sans recours conséquent à l'emprunt et sans trop augmenter sa fiscalité.

Le développement de la commune devra intégrer la nécessité d'envisager des rapprochements avec des communes voisines. L'année 2018 a été mise à profit pour étudier le projet de commune nouvelle avec Urdès.

2019 sera la première année de fonctionnement du RPI entre les écoles de Lacq et d'Urdès.

## **VIII) Intercommunalité**

### **a) Marché des producteurs de Pays :**

La CCLO a proposé à la commune d'accueillir un marché des producteurs de Pays les mardis soirs de 16h30 à 19h30 à partir du 14 mai 2019. Le montant des droits de place appliqués aux exposants sera de 1 €/m<sup>2</sup>. Une régie spécifique devra être mise en place pour procéder à l'encaissement de ces sommes.

### **b) Groupement de commande électricité :**

L'adhésion au groupement de commandes du SDEPA a permis à la collectivité de bénéficier d'économies substantielles sur le poste électricité.

## **IX) Environnement**

### **a) Nuisances :**

De nombreuses actions ont été effectuées depuis quelques années pour tenter de remédier au problème des nuisances (instauration nez, dispositif ODO, action des industriels, mise en œuvre de tubes de prélèvement et de canisters chez des particuliers).

La dernière assemblée générale de l'ARSIL s'est tenue de façon plus sereine.

### **b) Coupes de bois :**

Il est décidé de demander le report du martelage des parcelles 4, 5 et 7 situées dans la saligue sur l'exercice 2020 par un regroupement avec la parcelle 6 en attendant la fin de l'exploitation de l'affouage pour une vente commune de peupliers.

## **IX) Questions diverses**

### **a) Chemins ruraux :**

Le Maire rappelle à l'assemblée la situation des chemins ruraux dits de Calotte, de Cuyala et de Turon qui ne sont plus utilisés depuis très longtemps et qui sont même exploités. Il rappelle également qu'il avait été prévu de créer une voie verte en bordure du ruisseau Le L'Henx situé au Sud des chemins ruraux à supprimer.

Il expose qu'il a rencontré les divers protagonistes et que l'accord suivant a été trouvé, sachant que cet accord ne pourra se réaliser qu'après accomplissement de l'enquête publique. Il précise que les cessions sont faites de part et d'autre au prix d'un euro le mètre carré et que pour certains, il est payé des arbres au prix d'un euro l'arbre.

Le conseil valide le principe de la suppression et de l'aliénation de portions des chemins ruraux dits de Cuyala, de Calotte et de Turon, au profit des propriétaires riverains et la création d'une voie verte le long du ruisseau Le L'Henx.

M. le Maire porte à la connaissance de l'assemblée la demande d'acquisition de partie du chemin rural de Sainte Germain déposée par Mme DEBREBISSON. Ce dossier fera l'objet d'un examen lors du prochain conseil municipal.

### **b) Ateliers Mémoire :**

L'AFSEP en continuité des actions déjà mises en œuvre sur la commune avec les ateliers Forme Equilibre propose des ateliers mémoire. Une réunion d'information sur ce point doit être organisée le 19 mars 2019. Ces ateliers pourraient démarrer à partir d'avril.

### **c) SCALA :**

La commune a procédé à l'acquisition d'une machine pour assurer le traçage des terrains de foot.

En parallèle un nouveau scarificateur devrait être acheté en commun par les communes de Monein, Mont, Mourenx et Lacq pour entretenir leurs terrains de sport engazonnés.

### **d) Marché du mercredi matin :**

Les personnes désireuses de se rendre au marché le mercredi matin devront informer la mairie le lundi à midi.

### **e) Associations :**

Mme GACHIE est la nouvelle présidente du Tennis Club de Lacq-Arthez.

L'association le Moto-Club de Lacq-Audéjos n'est plus en sommeil.

### **f) Complémentaire santé :**

M. le Maire indique qu'il a été approché par une compagnie d'assurance qui lui a proposé de conventionner pour proposer aux administrés des tarifs préférentiels en matière de complémentaire santé. Le conseil ne souhaite pas donner une suite favorable à cette requête une initiative similaire ayant déjà été menée dans le cadre du dispositif Ma Commune Ma Santé.



**g) Pétition :**

Il est indiqué que la commune a été destinataire d'une pétition des habitants des quartiers Panacau/Chemin des Demoiselles concernant les coupures d'électricité qu'ils subissent de manière répétitive. Un courrier doit leur être adressé rappelant que cette problématique relève de la seule compétence des services d'Enedis. La commune a déjà attiré l'attention des services d'Enedis avant réception de la pétition sur ces difficultés. Une analyse portant sur les 5 dernières années est en cours.

**h) Remerciements :**

Il est fait part des remerciements adressés pour le colis de Noël.

**i) Dates à retenir :**

**11 mars 2019 à 19h00 : réunion RPI précédée d'une visite des écoles,**

**19 mars 2019 à 14h30 : réunion ateliers mémoire,**

**26 mai 2019 : élections européennes**

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h35.

Vu pour être affiché conformément aux prescriptions du Code Général des Collectivités Territoriales.

A Lacq-Audéjos, le 25 février 2019

**Le Maire,**



**Didier REY**

